

Programme Régional de Développement Rural de Midi-Pyrénées 2007 - 2013

Mesures de l'axe 3 du DRDR en faveur du développement des territoires ruraux

juin 2008

Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Rappel OSC → priorité générale : créer des possibilités d'emploi et les conditions pour la croissance

Rappel Finalité globale PSN : maintenir et développer l'attractivité des territoires ruraux, pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs

Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

axe 3
(section 3 R-
n°1698)

Diversification de l'économie rurale
(sous section 1)

**Amélioration de la qualité de vie en zone
rurale**
(sous section 2)

Formation professionnelle
(sous section 3 - article 58 - mesure 331)

**Animation et acquisition d'informations
sur la stratégie de développement local**
(sous section 3 - article 59 - mesure 341)

Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Hors mesure 323 (nationale) les mesures en faveur du développement des territoires ruraux sont sectorielles, structurantes, ou transversales pour le territoire

3 mesures sectorielles:

Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles

Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises

Mesure 331 : Formation et information des acteurs

2 mesures structurantes pour le territoire:

Mesure 313 : Promotion des activités touristiques

Mesure 321 : Services de base pour l'économie et la population rurale

1 mesure transversale d'animation territoriale:

Mesure 341: Animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement –
341 B pour les stratégies forestières; 341 B pour les territoires.

Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

- ✓ le programme vise le développement des territoires ruraux: sont éligibles les communes rurales < 16 000 habitants
- ✓ le FEADER axe 3 = 28 M€ soit 15.4 % de la maquette régionale

Maquette financière Midi-Pyrénées FEADER 2007-2013:

- Mesure 311 : 1429 k€, soit par an 240 k€
- Mesure 312 : 500 k€, soit par an 80 k€
- Mesure 313 : 3 370 k€, soit par an 560 k€
- Mesure 321 : 3 430 k€, soit par an 570 k€
- Mesure 323 : 14 000 k€, soit par an 2 330 k€
- Mesure 331 : 860 k€, soit par an 140 k€
- Mesure 341 : 4 400 k€, soit par an 730 k€

Principes retenus pour l'axe 3

- ✓ Quelle que soit la mesure sollicitée, pour être examinés, les projets doivent s'inscrire dans les priorités des territoires (Pays PNR)
- ✓ Pour les mesures **structurantes (313, 321)** , le projet:
 - ✓ est **inscrit** dans les conventions territoriales
 - ✓ permet de répondre à une situation de **déficit avéré** au niveau du bassin de vie
 - ✓ Présente un **effet de levier** indéniable en terme d'attractivité du territoire
 - ✓ Est justifié par un **schéma** régional et ou départemental et un **diagnostic territorial**,

Principes retenus pour l'axe 3

1. Instruction des projets au niveau départemental: la DDAF/DDEA est Guichet Unique
2. Programmation des opérations au niveau régional par Comité Régional de Programmation FEADER
3. Orienter, aiguiller le plus en amont possible de porteur de projet vers le financement adéquat
4. Rôle important du Comité Territorial (Pays, PNR)
5. Retenir les projets prioritaires pour le territoire, examen par le Comité des Financeurs,
6. Assurer une concertation complète aux niveaux départemental et régional

Éléments à prendre en compte:

A – Base réglementaire

- RDR
- PDRH
- DRDR
- Arrêtés régionaux - Axe 3
- Décret sur l'éligibilité des dépenses (à venir)

B - Le plan de financement

Notion de projet fonctionnel

Mesure 311: diversification vers des activités non agricoles

- S'adresse aux ménages agricoles
- Vise la création d'activités nouvelles (accueil à la ferme, fermes découverte, ferme de chasse, ferme équestre, activités d'artisanat et de services ..)
- Objectif: complément de revenus pour les ménages agricoles (hors production et transformation agricole)

Investissement matériel : 50%

Études et accompagnement : 80%

Mesure 312: aide à la création et au développement des micro-entreprises

- Vise la création et le développement des micro-entreprises (< 10 salariés et CA < 2 M€)
- Objectif: Maintenir et/ou développer des services marchands essentiels à la population locale, dans sa vie quotidienne (activités de commerce et/ou artisanat)
- Public-cible: commerçants et artisans en milieu rural
- Sont exclus les entreprises du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier, qui bénéficient de dispositifs spécifiques de l'axe 1

Dépenses matérielles : 30 à 50%

Dépenses immatérielles : jusqu'à 80%

mesure 313: promotion des activités touristiques

Objectif: Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi par les activités touristiques

Maîtres d'ouvrages: collectivités territoriales, associations, particuliers, entreprises, territoires de projet (pays, parcs)...

Les opérations éligibles peuvent être:

- Pour les investissements matériels : modernisation, extension et réhabilitation d'hébergements pour hôtels, auberges de jeunesse, villages de vacances, gîtes d'étapes, signalétique / infrastructures d'information...
- Pour les investissements immatériels : études de faisabilité ou de marché, réalisations de diagnostic, de stratégie d'entreprise, actions de communication et promotion **liées au projet**

Les activités d'agri -tourisme portées par des agriculteurs bénéficiant de la mesure 311 sont exclues

mesure 313: promotion des activités touristiques

Actions prioritaires en Midi-Pyrénées

- Modernisation et création d'équipements de loisirs favorisant l'offre de séjour dans les territoires ruraux (diversification de l'offre: animation, services...)
- Requalification des hébergements touristiques collectifs
- Modernisation (organisation/structuration) des OT de pôle touristique
- Valorisation d'itinéraires de découverte thématiques d'intérêt et de notoriété régionale
- Modernisation-extension de la restauration traditionnelle de qualité

Mesure 321: services de base pour l'économie et la population rurale

Objectif: créer ou développer des services de base à la population rurale (santé, petite enfance, accès à la culture, aux loisirs...)

- Le projet répond à une situation de déficit avéré,
- Il est porté par un maître d'ouvrage public ou privé, mais dans le cadre d'une démarche d'intérêt général
- Certains types d'investissement sont exclus, notamment:
AEP, voirie, services liés à l'agriculture, sylviculture agro-alimentaire
...(axe 1)

Mesure 321: services de base pour l'économie et la population rurale

Actions prioritaires en Midi-Pyrénées

- Création et aménagement de **maisons de santé** pluridisciplinaires.
- Création et aménagement d'établissement **d'accueil de la petite enfance**.
- Création et aménagement d'équipements structurants dans les **domaines culturels, sportifs,...**
- Création et aménagement **de pôles de services au public**
- Création et aménagement **de locaux polyvalents de rencontres** (jeunes ou aînés)

Mesure 323: conservation et mise en valeur du patrimoine rural

Quatre dispositifs retenus :

A : élaboration et animation liées aux DOCOB pour l'ensemble des sites Natura 2000

B : contrats de gestion pour les sites Natura 2000 non agricoles et non forestiers

→ dispositifs A et B cadrées par le MEDDAT-

C: soutien au pastoralisme (PSEM)

D : préservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Mesure 331: formation et information des acteurs économiques

- Porteurs de projets éligibles:
 - organismes de formation
 - maîtres d'ouvrage d'actions d'information et de sensibilisation
- Publics formés:
 - acteurs socio-économiques locaux (élus, décideurs, autres acteurs ruraux) dans les domaines couverts par l'axe 3

Mesure 341: acquisition de compétences, animation pour élaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement

- Dispositif A : les stratégies locales de développement **de la filière forêt-bois**
 - EPCI, Etab. Public type CRPF, PNR, pays...
 - Animation charte forestière de territoire (émergence et actualisation du projet)

- Dispositif B : les stratégies locales de développement **hors filière bois et hors GAL**
 - Stratégies locales de développement; la stratégie doit être ciblée. Le temps passé tracé.
 - Bénéficiaire: structure porteuse de territoire – Pays, PNR-

Cinq points de vigilance pour l'instruction et la programmation des dossiers de l'axe 3:

1. Intérêt pour le porteur de projet de consulter le plus en amont possible Pays, PNR et DDEA/DDAF
2. Aiguiller les dossiers le plus en amont possible: n'instruire que des dossiers « féaderisables »
3. S'assurer au niveau départemental des cofinancements à parité avec le FEADER...
4. Assurer une concertation complète au niveau départemental et régional,

Merci de votre attention

Pour toute information:

www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr